



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 05 octobre 2021
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

Membres du Conseil Municipal :

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	08
Nombre de conseillers absents :	07
Procurations :	07

Secrétaire de séance : Mme. Stéphanie PILAT.

Madame la Présidente ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 06 septembre 2021.

Vote pour : 15 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

2. Présentation Par M. et Mme. BOUKEF Nicolas au Conseil Municipal du projet qu'ils envisagent sur une parcelle leur appartenant sur le territoire de la commune Route de Sainte-Valière.

Madame la Présidente de séance donne la parole à M. et Mme. BOUKET qui présentent au Conseil Municipal leur projet Maraîcher, Arboricole et de création d'une Mini ferme pédagogique Associative sur une parcelle leur appartenant route de Sainte-Valière.

Le Conseil Municipal attend de recevoir le dossier de présentation par mail afin de l'étudier plus attentivement avant de donner une réponse.

3. Délibération pour adhérer à la proposition de contrat d'assurance statutaire proposé par GROUPAMA Assurance pour les agents communaux.

Madame la Présidente de séance présente au Conseil Municipal la proposition d'assurance statutaire de GROUPAMA MEDITERRANEE ASSURANCE, pour les agents de la collectivité.

Elle leur rappelle que la municipalité est titulaire d'un contrat, plus onéreux, pour les mêmes garanties auprès de CNP Assurance .

Elle informe ses collègues du détail des garanties de GROUPAMA :

Durée du Contrat : 3 ans (date d'effet au 01.01.2022)

Agents : Permanents (Titulaires ou stagiaires) affiliés à la CNRACL.

Risques garantis : Maladie ordinaire, longue maladie, Longue Durée, Grave maladie, Invalidité temporaire imputable au service, Frais de soins liés aux invalidités temporaire imputables au service, Accident de travail, Décès.

Conditions : taux de 5.95 % (dont décès 0.18 %) / franchise 10 jours.

Elle propose de souscrire au Contrat d'assurance du personnel auprès de GROUPAMA Assurances et de dénoncer le contrat auprès de CNP Assurance.

Cela représente une économie de 2730 € pour la collectivité par rapport au contrat actuel CNP avec les mêmes garanties.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer :

Vote pour : 15 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

Fin de séance 19 h 35

La Présidente,

Joëlle GOUY-RATAJCZAK.